



Union Locale des Syndicats CGT de Trappes – SQY

25, avenue Paul Vaillant-Couturier 78190 Trappes

Tél : 06 08 98 31 52

Courriel : contact@ulcgtrappes.fr

Internet : <http://www.ulcgtrappes.fr>

VOUS AVEZ ÉMIS LE SOUHAIT DE VOUS SYNDIQUER !

Madame, Monsieur,

Vous avez émis le souhait de vous syndiquer en prenant contact avec notre organisation syndicale. La CGT vous remercie de l'intérêt que vous lui portez.

Se syndiquer, pourquoi ?

C'est un acte important, car il implique que vous avez pris pleinement conscience que c'est réuni au sein d'une organisation forte que le monde du travail, c'est-à-dire chacun d'entre nous, pourra défendre ses intérêts.

La CGT se bat au côté du monde du travail depuis 120 ans et demeure de loin la première organisation représentative en France pour la raison simple qu'elle n'est constituée que par les travailleurs eux-mêmes.

Des branches professionnelles (Fédérations) à la branche interprofessionnelle (Confédération) et ses déclinaisons sur les territoires (Unions Locales), nous sommes collectivement capables de mieux appréhender les difficultés auxquelles nous sommes confrontés et de porter ensemble nos aspirations communes.

Nous sommes infiniment plus forts et intelligents collectivement face à un patronat et à des dirigeants qui servent des intérêts qui ne sont pas les nôtres. À l'heure actuelle, le compromis qui s'était instauré après la seconde guerre mondiale est rompu.

Qu'il s'agisse du patronat, ou de ceux qui le servent, nous avons à faire à une frange ultra minoritaire de la société, il nous faut pourtant faire le constat que c'est elle qui dirige et que pour se faire, elle s'emploie à diviser et à isoler les salariés les uns des autres.

La CGT a vocation de réunir chacun d'entre nous afin de mieux appréhender les défis auxquels nous devons faire face, à redonner en son sein un véritable espace démocratique où chacun peut exprimer librement ses idées, participer aux décisions collectives et être acteur du mouvement social.

Diminution du temps de travail, hausses des salaires, création de la Sécurité Sociale et donc du régime général de la protection sociale (retraite, assurance chômage, assurance maladie, prestations familiales, etc ...), amélioration des conditions de travail et mise en place des réglementations protectrices pour ceux qui produisent l'ensemble des richesses, c'est-à-dire chacun d'entre nous. **Voilà ce que la CGT, au fil de son histoire, a réussi à gagner avec les travailleurs qui ont pu s'organiser en se syndiquant.**

Une cotisation. Pourquoi ?

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du patronat et du pouvoir politique, **la CGT s'autofinance grâce aux cotisations perçues par ses adhérents.** Elles permettent à notre organisation d'éditer des tracts, de les diffuser, d'organiser un panel important de formations à l'attention des syndiqués, de disposer de locaux où les travailleurs peuvent venir se renseigner, se réunir, s'organiser et sortir de l'isolement.

Statutairement, elle correspond à 1% du salaire et chaque adhérent, quelque soit ses revenus cotise de façon égalitaire pour le fonctionnement de sa CGT.

Vous trouverez ci-après :

- **Un bulletin d'adhésion à remplir et à nous retourner**, soit par courriel, par courrier, ou directement à notre Union Locale, ce qui serait l'occasion pour nous de faire connaissance et de partager sur ce que vous attendez de la CGT.

Il est essentiel car il nous fournit l'ensemble des informations relatives à votre situation professionnelle, celles-ci nous permettent de vous transmettre les bonnes informations relatives à votre branche.

J'insiste sur le fait que ces informations sont strictement confidentielles et qu'elles ne sont diffusées sous aucun prétexte en dehors de l'organisation.

- **Un formulaire PAC** pour le prélèvement automatique de vos cotisations à remplir, signer et à retourner dans les mêmes conditions que le bulletin d'adhésion.

Une fois votre adhésion finalisée, vous recevrez à votre domicile **Ensemble**, le mensuel des adhérents de la CGT. Ce magazine vous donne tout un tas d'informations sur les enjeux économiques et sociaux, sur l'actualité du mouvement social, etc ...

Étant nous aussi salariés, et contraints par nos horaires, nous ne pouvons hélas pas vous accueillir tous les jours dans nos locaux, c'est pourquoi je vous donne nos horaires d'accueil :

- **Le mercredi matin de 9h30 à 12h00** lors de sa permanence syndicale destinée à accueillir et à aider **les syndiqués** dans leurs démarches revendicatives, administratives et prud'homales.
- **Le mardi de 09h00 à 12h00 et à partir de 16h00 (après la tenue du Bureau) uniquement sur rendez-vous** afin d'aider les syndicats, sections syndicales et les syndiqués qui souhaitent s'organiser au mieux dans leurs entreprises (*organisation des élections professionnelles, rédaction de tracts, tirage de tracts, organisation d'une section syndicale ou d'un syndicat, organisation d'un congrès, etc ...*). Plus largement, nous accueillons les salariés qui le souhaitent à se syndiquer et à s'organiser pour se défendre.
- **Tous les autres jours de la semaine, uniquement sur rendez-vous** et en fonction des disponibilités de chacun des Camarades militant à l'Union Locale.

Vous pouvez prendre rendez-vous

- par téléphone au **06 08 98 31 52**
- ou par courriel **contact@ulcgtrappes.fr**

Voilà, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter la bienvenue dans votre organisation !

Très fraternellement,

Pour l'UL CGT TRAPPES-SQY
Chantal DEGRAEVE
Vie Syndicale.